Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_06-DE

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON D'ANICHE

COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

N°D20261015_06

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal JUMEUX, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 9 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**
JUMEAUX Pascal, LAURENT Gérard, FEHLICH Martine, SZPERKA Stanislas, DELSERT Marie-Ange, GUINCHI Jean-Christophe, SIRIU Philippe, KAHAL Yazid, GENEL Cathy, HUGOO Daniel, WAILLY Henriette, WOJCICIECHOWSKI Fabienne, BUQUET Julien, LEBECQ Nicolas, JAMBART Gyliane, JAKEL Christian, COQUERELLE Emilie, DE CESARE Salvatore, KFOURY Rita, BROUWERS Annick, BODIN Olivier, MORELLE Hervé, POLLART Kathy, BOUTRY Stéphane, LELEUX Karine

Objet :
Validation du plan de vente Maisons & Cités

**ETAIENT EXCUSES :**
RICCELLI Malika, TEMPESTA Fanny

**Pouvoirs:**
Madame RICCELLI à Madame FEHLICH
Madame TEMPESTA à Madame WOJCICIECHOWSKI

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25

Monsieur SZPERKA Stanislas est désigné secrétaire de séance

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
**VU** le courrier du 5 août 2026 par lequel Maisons & Cités sollicite l'accord de principe de la commune sur son projet de plan de vente patrimonial dans le cadre de sa stratégie patrimoniale et de la préparation de sa future Convention d'Utilité Sociale ;
**VU** les cartographies annexées au dossier identifiant les logements concernés par ce plan de vente sur le territoire communal ;
**CONSIDÉRANT** que le projet présenté par Maisons & Cités concerne plusieurs ensembles immobiliers situés sur le territoire de la commune, notamment les secteurs de la rue des Liniers, de la rue Hector Berlioz, de la Cité des Agneaux, de la Cité du Moucheron, de la Cité des Pâtures et de l'avenue Roland Huet ;
**CONSIDÉRANT** que ce plan de vente vise à permettre à des locataires occupants d'accéder à la propriété tout en participant à la gestion et au renouvellement du patrimoine du bailleur ;
**CONSIDÉRANT** que les logements concernés ont été identifiés par le bailleur dans le cadre de sa stratégie patrimoniale ;
**CONSIDÉRANT** que la commune a été invitée à formaliser sa position par délibération du Conseil municipal ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

**Article 1 :**
D'émettre un avis favorable au projet de plan de vente patrimonial présenté par Maisons & Cités pour les logements situés sur le territoire de la commune de Montigny-en-Ostrevent.

D'approuver les cartographies annexées identifiant les logements concernés par ce programme de cession.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_06-DE

**Article 3 :**
D'autoriser Monsieur le Maire, à notifier la présente délibération à Maisons & Cités et à signer tout document nécessaire à son exécution.
**Article 4 :**
La présente délibération sera transmise à Maisons & Cités afin de permettre la poursuite des démarches liées à l'élaboration de sa future Convention d'Utilité Sociale.

Pour copie conforme.
A Montigny en Ostrevent, le 15 octobre 2026

**La secrétaire de séance,**

**Stanislas SZPERKA**

**Le Maire,**

MAIRIE DE MONTIGNY-EN-OSTREVENT (Nord)

**Pascal JUMEAUX**